

AFRICAN UNION  
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE  
UNIÃO AFRICANA

---

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone: 00251 (0)11-551 7700  
Fax: 00251 (0)11-551 7844  
website : [www.african-union.org](http://www.african-union.org)

---

VINGT-SEPTIÈME SESSION DU  
COMITÉ AFRICAIN D'EXPERTS  
SUR LES DROITS ET LE BIEN-ÊTRE  
DE L'ENFANT (CAEDBE)  
2-6 MAI 2016  
ADDIS-ABEBA (ÉTHIOPIE)

ACERWC/RPT (XXVII)  
Original : anglais

RAPPORT

## VINGT-SEPTIÈME SESSION DU COMITÉ AFRICAIN D'EXPERTS SUR LES DROITS ET LE BIEN-ÊTRE DE L'ENFANT (CAEDBE)

### I. INTRODUCTION

1. La vingt-septième (27<sup>ème</sup>) Session du Comité Africain d'Experts sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant (CAEDBE) s'est tenue au siège de la Commission de l'Union Africaine à Addis-Abeba (Éthiopie), du 2 au 6 mai 2016.

### II. PARTICIPATION

2. La reunion a connu la participation de neuf (9) membres du CAEDBE, des représentants de la Commission de l'Union Africaine (CUA), des représentants de la société civile du Cameroun, du Ghana, de la Sierra Leone, des représentants du Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), le Bureau du Haut Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'Homme (OHCHR), Save the Children, Plan international, World Vision International (WVI), l'African Child Policy Forum (ACPF), le Comité international de la Croix-Rouge, End Child Prostitution, Child Pornography and Trafficking of Children for Sexual Purposes (ECPAT International), African Movement of Working Children and Youth (AMWCY), SOS Children's Villages International, Africawide Movement for Children, Child Rights Network for Southern Africa, East African Centre for Human Rights (EACHRights), le Forum des organisations de la société civile d'Afrique de l'Ouest (FOSCAO), la Coalition au Burkina Faso pour les Droits de l'Enfant (COBUFADE), Holt International, Light for the World, Baha'i international Community (BIC), Girls Not Brides, Zimbabwe National Council for the Welfare of Children (ZNCWC), Holt International, Global Initiative to End All Corporal Punishment of Children, Eastern Africa Child Rights Network (EACRN), Initiative for Social and Economic Rights (ISER), Centre pour la Promotion et la Défense des Droits de l'Enfant (CPDE), Défense des Enfants International (DEI) en RCA, Network of African National Human Rights Institutions (NANHRI), Governance For Africa (GFA), Masinde Muliro University of Science and Technology( MMUST) Defence for Children International (DCI), Ghana NGO Coalition on the Rights of the Child (GNCRC), Zimbabwe Women Lawyers Association (ZWLA)

### POINT 1 : CEREMONIE D'OUVERTURE

#### **Allocution du Commissaire de l'Union Africaine en charge des Affaires Sociales**

3. Dans son allocution au nom de S.E, Dr Moustapha S. Kaloko, Commissaire de l'UA en charge des Affaires sociales, l'Ambassadeur Olawale I. Maiyegun, Directeur des Affaires sociales, a souhaité la bienvenue aux membres du Comité et à tous les participants à la 27<sup>ème</sup> Session du CAEDBE. Il s'est également félicité de l'élection de M. Mohamed Ould Ahmedou dit H'Meyada, comme nouveau membre du Comité.

4. L'Ambassadeur Maiyegun a en outre apprécié la collaboration croissante entre le Comité et le Département des Affaires Sociales de l'UA dans le cadre de la promotion des droits de

l'enfant dans les programmes de l'Union Africaine. Il a également informé la Réunion que le Département des Affaires sociales a pu maintenir son élan dans ses activités en faveur du règlement des problèmes de l'enfance en Afrique. Il a indiqué que la campagne pour l'élimination du mariage des enfants enregistre des progrès puisqu'à ce jour, onze (11) États membres de l'Union Africaine ont procédé à son lancement au plan national, et quinze (15) autres États membres envisagent de lancer cette campagne d'ici à la fin de l'année 2016, donnant ainsi à l'Union africaine de travailler en étroite collaboration avec les États membres et autres parties prenantes en vue de progresser dans la poursuite des objectifs de la Campagne, de créer une synergie et de renforcer leurs efforts pour mettre fin aux mariages des enfants. Il a également fait mention du premier Sommet sur les Filles, tenu à Lusaka (Zambie), comme étant une grande réussite dans le cadre de la Campagne en vue de mettre fin aux mariages des enfants.

5. Il a indiqué que le Département organisera la huitième (8<sup>ème</sup>) Réunion du Groupe de travail africain sur le développement de l'alimentation et de la nutrition d'ici le mois de juin 2016. Cette réunion vise essentiellement la discussion et la finalisation d'un plan détaillé d'opérationnalisation et de mise en œuvre de la Stratégie africaine révisée de la Nutrition, adoptée par le Conseil Exécutif de l'UA en juin 2015. Le Forum comprendra des discussions ciblées sur des programmes continentaux à mettre en œuvre sous la houlette de l'UA pour lutter contre le retard de croissance chez l'enfant à travers le continent, dans le cadre des activités de mise en œuvre de la Déclaration de Malabo sur la réduction du retard de croissance des enfants de 10% à l'horizon 2025. En 2016, le Département travaille en collaboration avec le Département des Ressources humaines, de la science et de la technologie (HRST) à la préparation de la commémoration de la Première Journée africaine de l'Alimentation scolaire au Niger, et aussi à l'instar de l'OMS et d'autres partenaires, à l'organisation d'une réunion sur la vaccination et l'immunisation.

6. Il a également informé la Réunion que le Département, sous la tutelle de la Division du bien-être social, des groupes vulnérables et de la lutte contre la drogue, est en train de faciliter le Plan d'action continental sur la Décennie africaine des personnes handicapées (2010-2019). L'objectif de cette décennie africaine des personnes handicapées (2010-2019) est d'enregistrer la pleine participation, l'égalité et l'autonomisation des personnes vivant avec un handicap en Afrique. Les enfants handicapés sont, bien sûr, au cœur de ce plan et l'objectif est d'assurer la pleine jouissance par les enfants handicapés de tous les droits de l'Homme et des libertés fondamentales, au même titre que les autres enfants.

7. En conclusion, l'Ambassadeur Maiyegun a remercié tous les partenaires qui appuient constamment l'UA, en général, et le CAEDBE, en particulier, depuis de nombreuses années.

### **Allocution d'ouverture du Président du Comité**

8. Le Président du Comité, Professeur Benyam Dawit Mezmur a, à l'entame de son discours, souhaite la bienvenue au nouveau membre élu du Comité, M. Ould Ahmedou Mohamed dit H'Meyada, et a, dans la même veine, remercié Professeur Julia Sloth-Nielsen, dont le mandat a pris fin en janvier 2016.

9. Le Professeur Benyam a en outre posé la question de savoir si la vie des enfants d'aujourd'hui est meilleure que celle des enfants d'il y a vingt-cinq (25) ans. Cette question, a-t-il indiqué, doit être sérieusement examinée, puisque la réponse est affirmative, mais il ne s'agit pas tout de même de tous les enfants. D'autre part, il a reconnu qu'il y a eu des progrès dans la protection et la promotion des droits de l'enfant, quoique de manière inéquitable.

10. À part les problèmes bien connus qui affectent les enfants, notamment la faim, la violence, la santé, a-t-il déclaré, de nouveaux défis, dont la maternité de substitution, l'interruption volontaire de grossesse et les problèmes tels que la pornographie infantile et les abus en ligne qui accompagnent les progrès technologiques, méritent également un examen sérieux.

11. Le Professeur Benyam a souligné qu'il était important que les partenaires confirment leur soutien concret au Comité, car la réalisation des droits de l'enfant a un coût.

12. Il a rappelé en outre que la Journée de l'Enfant Africain 2016 sera célébrée sous le thème suivant : "Conflits et Crises en Afrique : « protégeons les droits de tous les enfants » et a invité tous les participants à participer à sa commémoration. À la suite de cela, il a informé la Réunion que trois rapports complémentaires seront examinés, ainsi que la Phase 2 du Projet de Charte africaine des Enfants et qu'il y aura des discussions sur la manière de faire avancer le projet. Il a également rappelé que 2016 est l'Année des droits de l'Homme avec un accent particulier sur les droits des femmes, y compris les petites filles en particulier et tous les enfants en général. Enfin, le Président a remercié tous les participants et a officiellement déclaré la 27<sup>ème</sup> Session de la CAEDBE officiellement ouverte.

### **Prestation de serment du nouveau membre du Comité**

13. Un nouveau membre du Comité, M. Mohamed H'Meyada s'est engagé à prendre fonction sous la supervision du représentant du Conseiller juridique de l'UA. Ensuite, il a signé la Déclaration sur l'honneur.

### **POINT 2 : CONSULTATION DES MEMBRES DU COMITÉ (HUIS CLOS)**

14. Les membres du Comité ont examiné l'ordre du jour de la session qu'ils ont adopté tel qu'amendé.

### **POINT 3: QUESTIONS PROCÉDURALES**

- **Adoption de l'Ordre du jour et du Programme de travail**

15. L'ordre du jour et le programme de travail ont été adoptés tels qu'amendés.

- **Organisation des travaux**

16. Le Comité a convenu de mener ses travaux en sessions ouvertes, semi-ouvertes et à huis clos, conformément à l'ordre du jour.

#### POINT 4 : BREFS EXPOSÉS DES PARTENAIRES

**17. Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) :** Au nom de l'UNICEF, Dr lyorlumun J Uhaa, Représentant de l'UNICEF à l'UA et à la CEA, a commencé par féliciter le membre nouvellement élu au Comité, M. Mohamed Hmedaya. Il a indiqué qu'il y a eu de nombreuses réunions en 2016, au sein du Continent, à l'effet de discuter de l'alignement des ODD et de l'Agenda 2063 afin de permettre de faire avancer considérablement le programme pour les enfants. L'Afrique parle maintenant de mécanismes de reddition de compte. À cet égard, le Comité a donc un rôle important à jouer pour assurer que les droits de l'enfant soient au cœur de cet alignement. Il a également ajouté que le Comité devrait travailler davantage à mettre en exergue les violations des droits de l'enfant et aussi de surveiller efficacement la mise en œuvre de la Charte.

18. En ce qui concerne l'étude continentale sur les enfants touchés par les conflits armés, il a rappelé que ce ne sont pas les enfants qui créent les conflits et pourtant ce sont eux qui sont les plus affectés par les conflits, physiquement et psychologiquement. Ce sont également les enfants qui souffrent le plus de la destruction et de l'occupation des infrastructures d'importance capitale pour leur bien-être, notamment les centres de santé et les écoles. Ils sont également exposés aux violences sexuelles, aux séparations familiales et à l'enrôlement forcé en tant qu'enfants soldats, entre autres maux. Il a demandé à tous les participants d'examiner le rapport d'étude qui sera présenté afin de formuler des recommandations pour la protection des droits de l'enfant. En conclusion, il a assuré le Comité de l'engagement de l'UNICEF à collaborer avec lui pour la réalisation des droits de l'enfant africain.

**19. Bureau du Haut-Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'Homme (HCDH):** Mme Adwoa Kufuor, conseillère régionale pour l'égalité des sexes du Bureau du Haut-commissaire des Nations Unies aux droits de l'Homme, a commencé son exposé en informant la Réunion qu'au cours de sa dernière session, le Comité des Nations Unies sur les droits de l'enfant avait examiné la situation dans plus vingt (20) pays. En ce qui concerne l'Afrique, il avait examiné les cas de la Zambie, du Zimbabwe, du Kenya, du Bénin, du Sénégal et de Madagascar. Elle a noté qu'en matière de justice pour mineurs, il a été constaté que dans un certain nombre de pays, l'âge minimum de responsabilité pénale est à un niveau bas et inacceptable, huit (8) ans dans certains cas.

20. Elle a également indiqué que de nombreux États n'ont pas de cadre législatif adéquat pour faciliter les moyens de mener efficacement des enquêtes et de pénaliser l'exploitation et les abus sexuels des enfants. Elle a en outre déclaré que compte tenu de la nature sans frontières des abus sexuels en ligne des enfants, la coopération intergouvernementale est tout aussi importante que les partenariats internationaux, notamment avec les universités et le secteur privé. Sur la question du mariage des enfants qui fait partie des points à l'ordre du jour des débats de la présente session, elle a indiqué l'enregistrement de progrès considérables vers l'élimination et la prévention des mariages des enfants et que le Bureau du HCDH continue d'exercer son leadership en élaborant des normes et des standards internationaux liés au mariage des enfants. Elle a également informé les participants que le Bureau du HCDH travaille en étroite collaboration avec la Direction femme, genre et développement de l'UA pour la réussite de l'Année africaine des droits de l'Homme. Elle a

confirmé que le Haut-Commissariat continuera à appuyer les travaux du Comité afin de compléter et de renforcer l'impact du Comité et le maintien de la volonté politique visant à mettre fin à cette pratique.

**21. SOS Children's Villages international [SOS Villages d'enfants international] :** Mme Truphosa Amere, Conseillère régionale en plaidoyer de SOS Villages d'enfants International Afrique de l'Est et Afrique australe, a informé les participants que SOS est une organisation non gouvernementale et non confessionnelle œuvrant pour les enfants privés de soins parentaux ou risquant de les perdre, leurs familles et leurs communautés, de par le monde depuis plus de soixante (60) ans. Elle a déclaré que les villages d'enfants SOS reconnaissent le fait que l'Afrique ait connu une multitude de défis qui ont affaibli les bases mêmes de nos sociétés et de nos familles, et que la recherche de la pleine jouissance des droits et libertés des enfants n'est pas facile. Toutefois, elle a indiqué que malgré ces défis, les enfants, les institutions et les gouvernements africains ont en effet parcouru un long chemin ; et cette session en est une preuve éclatante.

22. Elle a ajouté que SOS Villages d'enfants International croit que les enfants sont le plus grand atout de l'Afrique et que, par conséquent, la réalisation des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063 de l'Afrique dépendent a fortiori de nos enfants et de nos jeunes. Pour cette raison, nous devons tous assurer que des ressources suffisantes sont mobilisées pour leur fournir des soins de qualité et protéger leurs droits et libertés. Les enfants, a-t-elle indiqué, ne sont pas que des enfants, ce sont eux qui constituent les piliers de notre avenir, l'épine dorsale de toutes les communautés, et les garants de la poursuite de la vision du continent et de nos pays respectifs. En conclusion, elle a souligné que lorsque nous protégeons les enfants et les jeunes, nous sécurisons l'avenir et, par conséquent, nous ne perdons rien à vouloir autonomiser les enfants africains, mais bien au contraire, nous avons tout à gagner !

**23. Child Rights Network for Southern Africa (CRNSA) [Réseau des droits de l'enfant pour l'Afrique Australe] :** Au nom du Réseau des droits de l'enfant pour l'Afrique australe (CRNSA), Mme Judith Mulenga, Présidente du CRNSA, a fait une déclaration dans laquelle elle a informé la Réunion que le CRNSA est un réseau d'organes nationaux de défense des droits de l'enfant en Afrique australe, ayant comme vision "une Afrique australe où les droits de l'enfant sont respectés, protégés et réalisés". Le réseau, a-t-elle indiqué, a son siège au Botswana et compte des membres dans dix pays d'Afrique australe. Elle a en outre indiqué que le CRNSA s'est engagé à renforcer les capacités des réseaux nationaux sur les droits de l'enfant et la bonne gouvernance d'entreprise. Enfin, elle a mentionné que le réseau s'est engagé à compléter le travail du Comité en Afrique australe, en aidant particulièrement les réseaux nationaux de protection des droits de l'enfant à élaborer des rapports complémentaires pour le CAEDBE et à diffuser l'information émanant du CAEDBE ou sur le Comité.

**24. Baha'i International Community [la Communauté bahai'e internationale]:** Le Professeur Techeste Ahderon, Représentant résident de la communauté internationale baha'ie (BIC) du Bureau d'Addis-Abeba (AAO) a commencé son exposé en informant que l'organisation fête cette année son 90<sup>ème</sup> anniversaire en tant qu'ONG internationale,

travaillant d'abord avec la Société des Nations dans les années 1920, puis, avec les Nations Unies après 1945 en mettant en lumière le potentiel illimité des enfants non seulement comme futurs adultes, mais également sur le rôle actif qu'ils peuvent jouer pour la paix et la sécurité en Afrique, puisque leurs droits et leur bien-être sont de plus en plus protégés. Au cours d'un atelier intitulé "mettre fin à tous les conflits en Afrique à l'horizon 2020 : il ne saurait y avoir de paix sans développement" organisé par BIC AAO à New York le 25 septembre 2015, il a été noté que l'éducation sociale et scolaire des jeunes, en particulier dans les zones de conflit, était un facteur important, perçu comme étant d'une importance cruciale dans la construction d'une culture de paix. Mettre fin à tous les conflits en Afrique, a-t-il souligné, est d'une importance capitale, mais construire un concept de culture de la paix par la suite est non seulement souhaitable, mais nécessaire pour la paix durable en Afrique.

25. Lors de la réunion, il a indiqué qu'à New York l'année dernière, un conseiller principal de l'UNICEF, avait souligné qu'à la lumière de nombreux indicateurs, ces dernières années ont été parmi les pires de la condition d'enfant en Afrique. Mais, malgré les nombreuses épreuves découlant des guerres, elle a également observé qu'« il y a, chez les enfants qui sortent de conflits, un désir ardent d'éducation ». Compte tenu de cette idée, l'AAO BIC et ses 46 filiales nationales en Afrique prend des mesures préliminaires pour développer l'éducation à la paix comme stratégie pour protéger les droits et le bien-être des enfants. La note conceptuelle du CAEDBE pour la commémoration de la JEA 2016 met en exergue le rôle que l'éducation doit jouer dans tout effort visant à protéger adéquatement les droits et le bien-être des enfants.

26. **Girls Not Brides:** Madame Ruth Koshal, Responsable de l'Engagement africain, Girls Not Brides [Des Filles et non des Épouses], a commencé son exposé par la présentation de l'organisation. Elle a informé la Réunion que l'un des objectifs de l'Organisation est de collaborer avec les collectivités régionales, nationales et locales, afin d'amener les processus et les foras intergouvernementaux régionaux à s'engager à prendre des mesures contre le mariage des enfants (en Afrique). Pour atteindre cet objectif, les membres de *Girls Not Brides* œuvrent à s'assurer que les engagements existants de l'UA soient confirmés et mis en œuvre. Plus précisément, *Girls Not Brides* s'est engagée dans le cadre de la Campagne de l'UA visant à mettre fin aux mariages des enfants, et a récemment initié une collaboration avec le Rapporteur spécial en vue de mettre fin au mariage des enfants.

27. Enfin, elle a informé la Réunion que *Girls Not Brides* se réjouit d'avance de l'idée d'une collaboration continue avec les membres du Comité, le Secrétariat du Comité, le Rapporteur spécial de l'UA sur le mariage des enfants, l'Ambassadrice de bonne volonté de l'UA dans le cadre de la Campagne de la CUA visant mettre fin aux mariages des enfants et à d'autres activités connexes.

28. **Forum des organisations de la société civile d'Afrique de l'Ouest (FOSCAO).** Mme Olusola Folayan, Responsable de programme régional, a fait savoir que le Forum des organisations de la société civile d'Afrique de l'Ouest (FOSCAO) a été créé pour institutionnaliser et systématiser les relations et le partenariat constructif entre les acteurs non étatiques (ANE)/la société civile et la CEDEAO, ainsi qu'avec les autorités nationales des États membres de la CEDEAO. Le Forum a travaillé avec les OSC d'Afrique de l'Ouest ces deux dernières années pour lutter contre les mariages des enfants dans la région en

organisant une réunion régionale de Contact avec des OSC identifiés, ainsi qu'avec des experts et des médias sur le thème de l'élaboration de stratégies pour mettre fin aux mariages d'enfants/mariages précoces en Afrique de l'Ouest, entre autres activités. Le Forum, a-t-elle indiqué, offre son appui pour la poursuite de la collaboration avec les membres du Comité pour réaliser sa vision en Afrique de l'Ouest.

**29. Institut des droits de l'Homme et du développement en Afrique (IHRDA) :** Mme Ismène Nicole Zarifis, Directrice des programmes, a fait savoir que l'Institution tenait à attirer l'attention sur certaines pratiques néfastes qui sapent les droits de beaucoup d'enfants en Afrique de l'Ouest. Dans certains pays de la région, surtout au Ghana, il y a une croyance assez courante en sorcellerie. À cause de cette croyance, des enfants accusés d'être sorciers sont chassés de leurs familles et de leurs communautés et placés dans des « camps de sorciers » où ils ne peuvent pas aller à l'école et où les infrastructures nécessaires pour leur développement n'existent pas. Elle a également déclaré qu'il y avait aussi la pratique de l'exorcisme qui est populaire dans des pays comme le Nigeria, le Ghana et la Sierra Leone où beaucoup d'enfants auraient perdu la vie, ou seraient devenus invalides dans le processus de cet exorcisme.

30. Elle a demandé au Comité de prendre note de ces pratiques et de recourir à toutes les mesures nécessaires pour la poursuite de sa mission de protection et de promotion pour veiller à ce que les droits de ces enfants soient protégés.

**31. Comité international de la Croix-Rouge (CICR) :** Mme Kabeya Diane Misenga, Cheffe adjointe de la Délégation du Comité international de la Croix-Rouge à l'Union africaine, a informé le Comité des quatre domaines d'intervention en faveur des enfants qui sont: les visites aux enfants dans les lieux de détention pour évaluer leurs conditions et leur traitement; les services de traçage fournis aux enfants non accompagnés ou séparés, qui ont perdu le contact avec leur famille en raison d'un conflit armé ou d'une autre situation de violence; le travail de prévention et de protection mené en faveur des enfants touchés par les forces armées et les groupes armés (le dialogue de protection qui s'est tenu avec les forces armées et les groupes armés, afin de promouvoir notamment le respect des lois et des traités internationaux pertinents et d'encourager leur réintégration, les visites aux enfants détenus pour leur implication dans un conflit armé) et enfin le dialogue de protection mené avec des parties à un conflit, dans le but de les sensibiliser à l'impact des conflits armés ou d'autres situations de violence sur l'accès à l'éducation.

**32. Zimbabwe National Council for the Welfare of Children (ZNCWC)[ Conseil national du Zimbabwe pour le bien-être des enfants]:** M. Maxim Murungweni, Chargé des Programmes du ZNCWC, a fait savoir que le Conseil National du Zimbabwe pour la protection de l'enfance, avec l'appui financier et technique du Réseau pour la protection des droits de l'enfant en Afrique australe (Child Rights Network of Southern Africa), a établi un partenariat avec le gouvernement du Zimbabwe (Ministère de la Santé et de la Protection des enfants) pour l'élaboration d'un Plan d'action national (PAN) conjoint pour la mise en œuvre des recommandations/conclusions pour le Zimbabwe. Un atelier de planification et de développement de deux jours pour le gouvernement et les OSC a été organisé la semaine dernière en vue de préparer, dans le cadre du PAN final, les conclusions à présenter au gouvernement dans deux (2) mois.



33. Le ZNCWC, a-t-il indiqué, a, en collaboration avec le gouvernement, déjà commencé la mise en œuvre des conclusions du CAEDBE. Ils sont également en train de mener une recherche sur les jeunes femmes/enfants en situation d'exploitation sexuelle commerciale, et sur la mise en œuvre d'un projet visant à abolir le travail des enfants, entre autres projets. Il a remercié le Comité du CAEDBE pour son soutien constant à la fois aux OSC et au gouvernement du Zimbabwe pour la mise en œuvre de ces recommandations.

**34. Holt International** : Monsieur Charles Abbey, Directeur exécutif du Programme Afrique-Haïti de Holt international a informé le Comité que, conformément à la Mission de Holt qui est de "diriger la communauté internationale dans le cadre du plaidoyer en faveur des enfants les plus vulnérables de par le monde", la présente session offre à Holt l'opportunité de « partager sa propre expérience » en matière de réalisations et de contributions à la protection des droits et au bien-être des enfants dans le monde entier et aussi pour développer et élargir ses programmes en Afrique à travers des partenariats. Les activités de Holt International sont axées sur des services axés sur les enfants dans les trois domaines programmatiques que sont le renforcement de la famille, la prise en charge des orphelins et des groupes vulnérables, et les services d'adoption. Plus récemment, Holt a ajouté un programme d'orphelinats et de nutrition, un programme transversal réussi en Inde et au Vietnam.

**35. Plan international** : M. Chikezie Anyanwu, Directeur du Bureau de liaison de Plan international à l'UA a, à l'entame de son exposé, souhaité la bienvenue au nouveau membre du Comité. Il a ensuite informé la Réunion que la deuxième phase de leur campagne mondiale - Parce que je suis une fille 2.0, la nouvelle stratégie globale et les objectifs pour le Développement Durable, qui entrent en droite ligne avec le Plan stratégique 2016-2020 du CAEDBE et l'Agenda 2063 de la CUA. Il attend avec impatience de travailler étroitement avec le CAEDBE et la CUA, sur ces questions. Il a indiqué que Plan International était heureux de constater que le Comité explorera l'utilisation de la Charte par les États membres, en tant que l'un des mécanismes permettant d'évaluer les objectifs mondiaux de Développement Durable (ODD), il a par conséquent émis le souhait de collaborer avec le Comité sur ce point.

36. Il a enfin réitéré l'engagement continu de Plan international à soutenir la campagne de l'UA visant à mettre fin aux mariages des enfants en Afrique et à œuvrer avec le Rapporteur spécial et l'Ambassadrice de bonne volonté de l'UA pour mettre fin aux mariages d'enfants en Afrique.

**37. Global Initiative to End All Corporal Punishment of Children** [Initiative internationale pour mettre fin à tous les châtiments corporels des enfants] : Mme Sonia Vohito a présenté son organisation dont le but est d'agir en catalyseur pour encourager plus d'action en vue d'accélérer la fin de tous les châtiments corporels dans tous les continents. Elle a indiqué que le projet Afrique de l'Initiative mondiale vise spécifiquement à accroître le nombre d'États africains engagés à poursuivre activement le processus de prohibition et d'élimination de tous les châtiments corporels des enfants au sein de la famille, à l'école et en tout autre lieu. La réalité est qu'à ce jour, 49 États interdisent les châtiments corporels des enfants dans tous les milieux, y compris à la maison. Parmi ces États, sept (7) sont africains. Le dernier État africain à avoir interdit le châtiment corporel (à travers une loi) est le Bénin, en janvier 2015.

38. Les statistiques pertinentes disponibles montrent que le pourcentage d'enfants africains pleinement protégés par la loi contre les châtiments corporels dans tous les milieux est de 8 %. Il reste donc beaucoup à faire avec l'appui du Comité africain.

**39. African Child Policy Forum (ACPF)** Monsieur Théophile Nikyema, Directeur exécutif du Forum, s'est joint aux autres présentateurs pour féliciter et saluer le nouveau membre élu du Comité. Il a alors indiqué que son organisation est impatiente cette année, 2016, proclamée Année africaine des droits de l'Homme, de pouvoir travailler avec l'UA, et attire particulièrement l'attention des États membres africains sur les questions touchant les enfants. Il a déclaré que, malgré les progrès remarquables accomplis dans l'amélioration de la protection des droits et du bien-être des enfants en Afrique au cours de ces deux dernières décennies, les droits des enfants en Afrique sont encore loin d'être réalisés.

40. Il a indiqué que ACPF travaillera sur un certain nombre de questions de droits de l'enfant au cours de cette année qui, espère-t-il, contribuera de manière plus globale au programme des droits de l'Homme sur le continent. Plus particulièrement, le Forum organisera sa septième (7<sup>ème</sup>) Conférence de politique internationale sur l'enfant africain en novembre 2016. Ce forum de haut niveau réunit des dirigeants politiques de tout le continent et au-delà pour délibérer sur les questions-clés touchant l'enfant africain. Le thème de la Conférence de politique internationale (CPI) en 2016 est le suivant : « Les crimes et les formes extrêmes de violence contre les enfants en Afrique ». En 2016, le Forum lancera également le Rapport Africain sur le bien-être des enfants. Le Rapport Africain de cette année met l'accent sur la mise en œuvre des droits des enfants en Afrique et comprend un certain nombre de recommandations sur la mise en œuvre des droits de l'enfant dans les pays africains. Il a en outre informé la Réunion que ACPF continuera à travailler sur un certain nombre d'autres projets dans les domaines de la justice des enfants, des enfants handicapés, et de la violence contre les enfants, et a conclu en réitérant l'engagement de ACPF à poursuivre son appui et son engagement à travailler avec le Comité en vue d'un meilleur avenir pour les enfants africains.

**41. End Child Prostitution, Child Pornography and Trafficking of Children for Sexual Purposes (ECPAT International)** [mettre fin à la prostitution, à la pornographie et au trafic des enfants à des fins sexuelles] : Mme Catherine Mbengue, Coordinatrice de la région Afrique pour ECPAT International, a remercié le Comité pour l'occasion donnée à son organisation et à ECPAT International de présenter le Rapport international sur l'étude qu'un groupe de partenaires et d'experts a menée dans les différents continents du monde, une question importante pour l'Afrique.

42. Elle a indiqué que l'étude mondiale sur l'exploitation sexuelle des enfants dans le cadre des voyages et du tourisme vient à point nommé avec l'adoption du nouveau programme international de développement : les objectifs de développement durable. Cela est particulier, puisque l'Agenda 2063 énonce des objectifs visant à mettre fin à la violence contre les enfants; une épidémie insidieuse qui coûte chaque année énormément d'argent au Continent. Elle a ajouté que l'élaboration d'un programme pour les enfants donnera la possibilité de changer la situation de violence et à construire un continent digne des enfants.

**43. Save the Children International (SCI)**: Mme Farida Bascha, Administratrice principale du programme, a informé la Réunion que le 26 avril 2016, *Save the Children* a lancé «

Every Last Child », une campagne internationale de trois ans (2016-2018) à travers le monde dans 77 pays pour éliminer la discrimination qui conduit à la mort inutile de millions d'enfants qui se voient refuser la possibilité d'apprendre ou exposés à la violence, sur la base de leur identité et de leur lieu d'habitation. Cela constitue le point de départ de l'ambition de *Save the Children* de mettre fin à l'exclusion – et d'exhorter les dirigeants africains à se joindre à eux pour faire tout ce qu'il faut pour que *Every Last Child* garantisse à tous les enfants :

- Le financement équitable – financement durable et libre accès aux services essentiels
- Le traitement équitable – mettre fin aux politiques, normes et comportements discriminatoires
- La responsabilisation des décideurs – face aux enfants, à leurs familles et à leurs communautés

44. Compte tenu de l'élan impulsé par 'Agenda 2063 et le Programme de développement à l'horizon 2030, elle a signalé que *Save the Children* a invité le Comité à se positionner comme mécanisme de responsabilisation régionale, s'ajoutant aux autres organes de défense des droits de l'Homme, pour surveiller la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement à l'horizon 2030, pour assurer que les aspirations contenues dans ces cadres de développement pour les enfants se réalisent. A ce titre, elle a donc invité le Comité à examiner la révision des directives pour l'élaboration des rapports des Etats Parties et les rapports complémentaires des OSC pour que ces derniers indiquent dans leurs rapports respectifs sur la mise en œuvre de la Charte, les actions et les mesures prises dans leurs pays respectifs pour atteindre les objectifs contenus dans ces deux cadres qui se chevauchent et se complètent en utilisant les indicateurs existants. Elle a également réitéré le soutien de son Organisation au Comité en plaidant pour la mise en œuvre des recommandations découlant de l'étude continentale sur l'impact des conflits armés, de la radicalisation et du terrorisme sur les enfants en Afrique.

**45. World Vision International (WVI):** Monsieur James Odong, Directeur des relations extérieures de World Vision International (WVI) a, à l'entame de son propos, félicité le Comité pour son engagement dans la promotion et la protection des droits de l'enfant en Afrique. Il a également félicité le Comité pour la réussite de la célébration du 25<sup>ème</sup> anniversaire de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant en novembre dernier. Cet anniversaire s'est achevé sur l'élaboration d'un programme de développement pour les droits de l'enfant pour les 25 prochaines années. WVI, a-t-il indiqué, note que le Comité a adopté le Rapport sur l'étude continentale relative à l'impact des conflits armés sur les enfants en Afrique. Cette adoption vient à son heure avec le thème de la Journée de l'enfant africain «Conflits et crises en Afrique : protégeons les droits de tous les enfants». WVI demeure engagée à appuyer ce processus et attend avec impatience la grande commémoration au cours du mois de juin.

46. Il a également réitéré son soutien à chacune des recommandations de l'étude distribuée aux Etats membres ayant la volonté politique de se l'approprier pour la réalisation du bien-être des enfants en situation de conflit. Il a indiqué que WVI se prépare à lancer sa prochaine campagne mondiale qui mettra l'accent sur la réduction de la violence contre les

enfants. WVI se réjouit d'avance de travailler conjointement avec le Comité et d'autres partenaires au développement.

**47. Eastern Africa Child Rights Network (EACRN):** Monsieur Ruzigana Maximilien, Président du Réseau des droits de l'enfant pour l'Afrique Australe (EACRN), a informé la réunion qu'actuellement la vie de nombreuses personnes, y compris les enfants, est fortement menacée en raison de la situation d'insécurité au Burundi. Il a rappelé que l'un des membres du Comité d'administration de l'EACRN a fui le pays l'année dernière pour cette même raison. Il a exhorté la 27<sup>ème</sup> Session du CAEDBE à parler des problèmes de l'enfance au Burundi et que la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) a effectué une mission au Burundi, afin de recueillir des faits relatifs à la présentation faite en marge d'une manifestation organisée par un collectif d'avocats burundais et des OSC lors de la dernière session de la Commission en avril 2016, pour délivrer le message approprié au gouvernement de la République du Burundi, en ce qui concerne les droits des enfants. Il s'agit là d'une bonne occasion pour discuter de la protection de l'enfance, puisque 2016 est l'Année africaine des droits de l'Homme.

**48. Initiative for Social and Economic Rights (ISER) :** Madame Angella Nabwowe a présenté l'Initiative for Social and Economic Rights (ISER), une ONG ougandaise à but non lucratif pour la promotion d'une approche fondée sur les droits de l'Homme aux droits sociaux et économiques (ISER), et qui considère les enfants comme étant l'un des principaux groupes d'intérêt, étant donné qu'ils souffrent d'un impact démesuré des violations des droits sociaux et économiques. Une partie de leur stratégie est de travailler avec des mécanismes régionaux et internationaux comme le CAEDBE en s'engageant dans les contentieux et la soumission de rapports alternatifs. Mme Nabwowe a informé la Réunion que l'ISER a contribué à la rédaction du Programme africain en faveur des enfants pour les 25 prochaines années, et a également fait une communication sur l'impact des partenariats public-privé (PPP) sur le droit à l'éducation au cours de la dernière session.

49. Parmi les principaux sujets de préoccupation, il y a la lenteur des progrès dans la réalisation du droit à l'éducation, en particulier pour les groupes vulnérables, notamment les filles, les enfants handicapés et les enfants pauvres, entraînant dans la majeure partie des cas une baisse des investissements gouvernementaux en matière d'éducation pour les enfants. Mme Nabwowe a donné le cas de l'Ouganda, où la part du budget national allouée à l'éducation, compte tenu de l'inflation, a effectivement diminué en termes réels, passant de 16,85 % à 13,65 % au cours des quatre derniers exercices. Alors que l'éducation de base reçoit encore moins. Mme Morgan a également informé la Réunion que l'Ouganda connaît aussi un déclin de l'investissement dans le secteur de la santé, ces dernières années, et que le Plan de développement 2015/2016 - 2019/20 du secteur de la Santé indique que le gouvernement sera le dernier contributeur de ce plan, à hauteur de 27%, faisant ainsi que les coûts demeurent l'un des obstacles à l'accès aux services de santé. Enfin, il a été noté que l'Ouganda est en retard dans la présentation de son rapport périodique au CAEDBE et qu'il s'est engagé à travailler avec d'autres parties prenantes.

**50. Network of African National Human Rights Institutions (NANHRI) [Le Réseau des Institutions nationales africaines des Droits de l'Homme] :** Au nom du Réseau des Institutions nationales africaines des Droits de l'Homme (NANHRI), M. Benson Chakaya a fait savoir que le rôle du réseau qui est composé de 44 institutions nationales africaines de

droits de l'Homme (INDH) à travers toute l'Afrique, est de contribuer à la mise en place et au renforcement des INDH institutions nationales, afin de mieux promouvoir et protéger les droits de l'Homme pour tous les Africains. Il est également chargé de coordonner la coopération et la collaboration entre les INDH et les systèmes régionaux et internationaux des droits de l'Homme. Il a également informé la Réunion que le Réseau a récemment mis en place un projet de renforcement des capacités des institutions nationales pour la mise en œuvre des décisions et recommandations des organes africains de défense des droits de l'Homme, avec un accent particulier sur la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples.

51. Suite à cela, il a indiqué qu'en partenariat Plan international, ils sont prêts à mettre en œuvre un projet continental visant à assurer la responsabilisation des États en matière de protection des droits de l'enfant. Ce projet, a-t-il souligné, vise à promouvoir le travail du Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant, en garantissant que les INDH participent pleinement au suivi des droits de l'enfant au plan gouvernemental. En conclusion, il a confirmé l'engagement du Réseau à s'assurer qu'il y ait un fort engagement de la part des INDH avec le Comité africain et les coalitions et OSC pour les droits de l'enfant.

#### **POINT 5 : PRÉSENTATION DU RECEUIL DE LOIS SUR METTRE FIN AU MARIAGE DES ENFANTS, L'ÉTAT DES ACTIVITÉS LIÉES AU MARIAGE DES ENFANTS EN AFRIQUE, ET LA COMMÉMORATION DE LA JAE 2015**

52. Au cours de la présente session, trois communications ont été faites sur les questions liées à l'abolition du mariage précoce des enfants.

53. La première communication a été faite par Mme Letty Combes, Représentante d'ONU-Femmes (UN Women) en Éthiopie, auprès de l'UA et de la CEA, qui a présenté le projet de recueil de lois sur le mariage des enfants. Dans son exposé, elle a indiqué que le document est produit conjointement par ONU Femmes et le Département des Affaires sociales de la CUA. Quant à l'importance du document, elle a indiqué que le recueil servira de référence, car il englobe un certain nombre de cadres juridiques. Ainsi, elle a mentionné que le document a été préparé en consultation avec les États membres concernés.

54. Elle a ensuite conclu son exposé en invitant le Comité à envisager d'utiliser le recueil comme instrument de responsabilisation.

55. Dr Fatima-Zohra Sebaa-Delladj, Rapporteuse spéciale de l'UA sur la Campagne Mettre fin au Mariage des enfants, a fait la deuxième présentation. Elle a commencé son exposé en soulignant le fait que parmi les pays du monde qui présentent les taux les plus élevés de mariages d'enfants, seize sont en Afrique, ce qui atteste de la profondeur de l'ancrage du problème social des mariages d'enfants dans le continent. Elle a déclaré que c'était donc en reconnaissance de ce défi que la CUA, en collaboration avec d'autres partenaires et les États membres, ont lancé la campagne de l'UA sur l'élimination des mariages d'enfants. Dans son exposé, elle a indiqué qu'elle préconise l'inclusion d'une disposition légale sur l'interdiction du mariage des enfants dans tous les pays d'Afrique. Elle a également présenté la collaboration croissante entre elle et d'autres partenaires, dont particulièrement l'UNICEF,

en matière d'élaboration de programmes visant à éliminer le mariage des enfants à travers l'appui économique et la détermination de l'âge minimum du mariage.

56. Elle a ensuite invité les États Parties, le Comité et les organisations partenaires à renforcer leurs efforts en vue de mettre fin au mariage des enfants en Afrique.

57. La troisième intervenante, Mme Louise Holly, de l'UNICEF, a présenté un rapport sur la célébration de la Journée de l'enfant africain 2015. Après avoir rappelé le contexte de la commémoration de la JAE, elle a déclaré qu'il y avait un certain nombre de commémorations nationales et continentales pour célébrer la Journée de l'enfant en 2015. Au plan continental, par exemple, un événement de deux jours s'est tenue en Afrique du Sud les 14 et 15 juin 2015. En outre, elle a également informé les participants qu'au niveau national, différents événements se sont déroulés dans de nombreux pays et organisations, y compris au Burkina Faso, en RDC, en Éthiopie, au Gabon, en Gambie, au Kenya, au Malawi, en Mauritanie, au Mozambique, en Namibie, en Ouganda et au Zimbabwe.

58. A la suite des présentations, il y a eu les discussions au cours desquelles les membres du Comité et les participants ont souligné un certain nombre de questions, dont notamment: la possibilité de célébrer la JAE avant le 16 juin et que le 16 juin puisse être l'apothéose de tous les événements; le débat sur le droit coutumier et le droit positif, et la manière dont ils affectent le problème du mariage des enfants; la possibilité d'intégrer l'interdiction du mariage des enfants dans le droit à l'éducation et à la santé; le lien entre le mariage des enfants, l'enregistrement des naissances, et les remèdes aux problèmes des enfants déjà mariés.

59. Enfin, les participants ont également réfléchi sur un certain nombre de questions soulevées par les participants, y compris la pertinence de maintenir l'élan en ce qui concerne la commémoration de la JAE, puisqu'il est impossible d'étendre la commémoration sur des semaines et des mois.

#### **POINT 6 : ECPAT/ACPF PRESENTATION EN AVANT-PREMIERE DE L'ÉTUDE MONDIALE SUR L'EXPLOITATION SEXUELLE DES ENFANTS DANS LE CADRE DES VOYAGES ET DU TOURISME**

60. Monsieur Théophile Nikyema, de ACPF et Mme Catherine Mbengue d'ECPAT International, ont présenté le résumé de l'étude mondiale sur l'Exploitation sexuelle des enfants dans les voyages et le tourisme (SECTT). Dans son exposé, M. Nikyema a déclaré que les objectifs de l'étude sont d'obtenir un tableau mis à jour de la SECTT, d'évaluer les réponses actuelles contre la SECTT, la sensibilisation à la SECTT, et l'élaboration de mécanismes en vue d'améliorer les interventions. Il a également mentionné qu'un groupe de travail a été mis en place et que d'importants partenaires ont également été associés à l'étude. Mme Catherine Mbengue, pour sa part, a présenté les principales conclusions de l'étude, y compris l'existence d'une conception traditionnelle de la SECTT, la présence de nombreuses opportunités pour les criminels, le fait que tous les pays couverts dans l'étude ne soient pas à l'abri du défi, et que la réponse des gouvernements est vraiment faible, et que dans de nombreux cas, il est avéré que l'impunité continue de régner. Elle a conclu sa présentation en soulignant les principales recommandations, dont la nécessité d'une approche intégrée et des efforts coordonnés en ce qui concerne la SECTT, et la mise en place de mécanismes de prévention de la SECTT et d'élimination de l'impunité. Elle a

également invité le CAEDBE à se prononcer lors de cette réunion de haut niveau sur les questions liées à la SECTT.

61. Après la présentation, il y a eu un débat au cours duquel les participants ont soulevé les principaux points suivants: la nécessité de renforcer le soutien psychologique aux victimes, la nécessité de l'existence d'un mécanisme de responsabilisation solide et fonctionnel au plan national. Les participants ont particulièrement souligné la nécessité d'établir la responsabilité des personnes qui abusent et exploitent des enfants malgré l'obligation qu'ils ont de les protéger.

62. Le Président du Comité a conclu le débat en mettant l'accent sur la tendance à l'extériorisation des problèmes liés à l'exploitation sexuelle des enfants dans le cadre des voyages et du tourisme. Il a déclaré qu'il faut comprendre que la SECTT est aussi un problème africain qui exige une réponse collective de la part de toutes les parties prenantes.

### **POINT 7 : LES DROITS DES ENFANTS HANDICAPÉS ET LE CAEDBE**

63. Une présentation a été faite sur la stratégie de promotion et de protection des droits des enfants handicapés en Afrique par M. Thomas Odera Ongolo du Département des Affaires sociales de la CUA. La Réunion a été également informée du projet de Protocole à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples sur les droits des personnes handicapées en Afrique par M. Lefhoko Kesamang, du Département des Affaires sociales de la CUA.

64. Monsieur Thomas Ongolo a indiqué que la stratégie identifie sept domaines d'intérêt particulier qui demandent une attention urgente de toutes les parties prenantes. Il s'agit des domaines suivants: les liens entre pauvreté et handicap, les attitudes sociales, la stigmatisation et la discrimination, le droit à l'éducation, le droit à la santé, le droit d'être entendu et de participer, la violence contre les enfants handicapés, l'importance de statistiques, la recherche et la collecte de preuves. Il a également présenté les domaines d'intérêt qui sont alignés sur les huit domaines thématiques stratégiques identifiés dans le Plan d'Action continental de la Décennie africaine des personnes handicapées (2010-2019). Les cinq domaines prioritaires sont: la nécessité de promouvoir la stratégie, la sensibilisation des États membres, la publication sur les sites Web, les plans d'action nationaux, la révision du cadre législatif et stratégique, les mécanismes de réclamation, le suivi et l'évaluation. Dans sa présentation, que M. Ongolo a également souligné une question à savoir qu'il n'y a pas eu de mise en œuvre faite sur la stratégie. Enfin, il a demandé au Comité d'envisager de prendre la question des enfants handicapés comme l'un de ses principaux programmes et envisager la nomination d'un Rapporteur spécial chargé de la protection et la promotion des enfants handicapés.

65. Monsieur Kesamang, pour sa part, a présenté le projet de protocole à la Charte africaine sur les droits de l'Homme et des peuples relatif aux droits des personnes handicapées en Afrique, qui a été préparé par le groupe de travail sur les personnes âgées et personnes handicapées en Afrique. Il a également brièvement présenté les résumés de tous les éléments des dispositions du projet de protocole.

66. Après leurs présentations, les participants ont apprécié la pertinence de leurs exposés, puisque les enfants handicapés sont actuellement confrontés à un défi de plus en plus

important en Afrique, et ont soulevé les points suivants : l'accroissement de la visibilité des enfants atteints d'albinisme, les défis des enfants doués et talentueux, la possibilité d'harmoniser le Plan d'Action continental de l'UA et la Convention des Nations Unies sur les personnes handicapées, les préoccupations des enfants handicapés en situation de conflit, et la vulnérabilité aggravée des enfants souffrant de handicaps.

## **POINT 8: PRESENTATION AND ADOPTION DE L'ETUDE CONTINENTALE**

67. Les consultants de Pan African Research Services (PARS), ont présenté les conclusions de l'étude qu'ils ont menée pour le compte du CAEDBE sur l'impact des conflits et des crises sur les enfants en Afrique. Ils ont commencé leurs présentations en donnant des informations de base sur l'étude, y compris ses objectifs, sa portée, sa méthodologie et ses limites. En ce qui concerne la portée de l'étude, ils ont indiqué que le rapport porte sur la protection des droits des enfants pendant et après les situations de conflit armé en Afrique au cours des dix dernières années. Ils ont également indiqué que le rapport identifie les impacts des conflits et des crises sur les enfants à la lumière des cinq domaines thématiques sélectionnés, qui sont notamment : l'éducation, la santé et une alimentation adéquate, la séparation des enfants de leurs familles, et la violence sexuelle sexiste. Les conflits armés ont des impacts néfastes sur les enfants. Tout en présentant les conclusions de l'étude, les consultants ont insisté sur les points majeurs suivants : les impacts sont interdépendants et la solution nécessite une approche holistique, la destruction d'écoles est parmi les impacts importants identifiés dans la plupart des pays, le recrutement d'enfants par des groupes armés est une pratique courante dans certains des pays et des services de santé presque anéantis dans la plupart des pays. Il est également indiqué que la plupart des pays ciblés ont des cadres juridiques nationaux solides et ont ratifié un certain nombre d'instruments internationaux et régionaux; toutefois, le gros des problèmes réside dans la mauvaise mise en œuvre des législations existantes.

68. Après la présentation, il y a eu une discussion au cours de laquelle les participants ont apporté des contributions et ont soulevé des questions et leurs préoccupations. Ils se sont interrogés sur l'effectivité de la consultation des consultants et de toutes les parties prenantes sur le terrain, surtout en ce qui concerne leurs rencontres avec les groupes à protéger dans les pays cibles. Certains participants ont également indiqué qu'il fallait inclure des recommandations plus particulièrement aux États membres en matière de lutte contre l'impunité et de situation des responsabilités de ceux qui violent les droits de l'enfant dans les situations de conflit et de crise. Des questions liées à la fourniture d'un appui psychologique et à la réinsertion des enfants dans les pays qui sortent de conflits, à l'absence de frontières des conflits et à leur impact sur les enfants, ainsi que l'existence de systèmes éducatifs résilients en situation d'urgence.

69. A la suite de ces questions et des diverses contributions, les consultants ont indiqué qu'ils envisageaient d'intégrer les commentaires et de combler les lacunes signalées dans les discussions. En particulier, ils ont assuré que les commentaires relatifs à l'impunité et les mécanismes d'imputabilité vont être traités dans son ensemble dans le rapport.

## **POINT 9 : PRÉSENTATION DU PROGRAMME AFRICAIN POUR LES ENFANTS DANS LES 25 PROCHAINES ANNÉES**



70. Le Professeur Frans Viljoen a présenté l'Agenda de l'Afrique pour les enfants à l'horizon 2040, en vue d'une Afrique digne des enfants. La présentation visait à fournir des informations sur le processus engagé pour le développement de l'Agenda et l'intégration des commentaires des intervenants. Il a été indiqué que le CAEDBE a lancé l'Agenda dans le but d'évaluer les réalisations et les défis rencontrés depuis l'adoption de la Charte. Il a mentionné que la conceptualisation de l'Agenda a pris en considération l'Agenda 2063 et les objectifs de développement durable (ODD) et a été élaboré après consultation de divers documents tels que la Déclaration et le Plan d'action pour une Afrique digne des enfants, et les Observations finales du CAEDBE. Il a en outre informé la Réunion que les entretiens avec les membres du Comité et la consultation régionale avec les différentes parties prenantes ont été entrepris dans le processus d'élaboration de l'Agenda. Le consultant a également présenté en détail le contenu du projet d'Agenda qui comprend les 10 aspirations principales et les aspirations secondaires pour les 25 prochaines années; les réalisations, les défis et les lacunes au cours des 25 dernières années; et les perspectives. À la fin de la présentation, le Consultant a proposé que les participants aux groupes de travail discutent et apportent leurs contributions en ce qui concerne le format du projet, le calendrier du suivi de la mise en œuvre de l'Agenda, la question des ressources et de la collecte de données.

71. Après des discussions dans les groupes de travail, les membres du Comité et les participants ont proposé d'inclure des questions concernant les enfants et l'environnement, les enfants en situation d'urgence, les enfants handicapés, la formation professionnelle, les soins de santé pour les mères et la pratique de mutilations et de meurtres rituels. Ils ont également proposé l'alignement du suivi et de l'évaluation de l'Agenda sur l'Agenda 2063 et les ODD.

72. Le consultant a indiqué que les suggestions sont pertinentes et qu'elles seront prises en compte. En outre, il a indiqué qu'après l'intégration des contributions, le projet final sera disponible sur le site Web du Comité pour recueillir des commentaires supplémentaires.

## **POINT 10 : PRÉSENTATION ET ADOPTION DU COMMENTAIRE GÉNÉRAL CONJOINT SUR LE MARIAGE DES ENFANTS**

73. Mme Katy Hindle, du Centre des droits de l'homme de l'Université de Pretoria, a présenté le projet de Commentaire général conjoint de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples et du CAEDBE sur le mariage des enfants. Le commentaire général porte sur l'Article 6 (b) du Protocole de Maputo et l'Article 21, paragraphe 2, du CAEDBE. Elle a commencé sa présentation en définissant la portée du Commentaire général, puisqu'il ne se limite qu'à la question du mariage des enfants. Après sa brève présentation du contexte du Commentaire général, les participants ont été invités à se constituer en petits groupes de discussion pour aborder les questions suivantes :

- Le mariage des enfants est-il une pratique néfaste ou une pratique sociale ?
- La compensation monétaire selon les moyens disponibles ou le versement d'argent dans un fonds géré de manière centralisée ?
- La restitution de la dot peut-elle être envisagée dans le cadre des compensations ?

74. En réfléchissant à ces questions, les participants ont indiqué qu'il y avait de nombreux facteurs qui conduisent à des mariages d'enfants qui pourraient être attribués à des raisons sociales et culturelles. Il a donc été convenu que le commentaire général intègre ces deux facteurs. Différentes idées ont été avancées lorsqu'il s'agit du remboursement de la dot dans le cadre des compensations. Certains participants ont indiqué la dot être retournée pour restaurer la dignité de l'enfant en tant qu'être humain. Il a été également relevé la dot pouvait faciliter les échanges au sein des familles ; par conséquent, elle pourrait être importante pour les relations sociales. D'autres cependant ont proposé que le remboursement de la dot soit évité dans le cadre des compensations, et ont suggéré que l'on parle au contraire de réhabilitation sociale. Il devrait y avoir un moyen de sauvetage, de réhabilitation et de réinsertion de l'enfant dans la société, et non une focalisation sur la compensation ou le remboursement de la dot, alors que l'enfant a déjà été exposé à divers effets néfastes du mariage précoce. Certains ont fortement soutenu que l'acceptation de la dot et le remboursement de cette dot, signifient que le mariage a été accepté, ce à quoi le CAEDBE s'oppose.

75. Avant de conclure les discussions, Katy a recommandé la nécessité impérieuse de poursuivre davantage le débat ouvert sur la dot. Elle a également indiqué la voie à suivre d'autant que le Centre pour les droits de l'homme travaillera sur la version avancée des documents compte tenu des remarques de la CADHP et du CAEDBE. La version révisée du projet sera ensuite présentée en octobre 2016 lors des Sessions conjointes du Comité et de la Commission

#### **POINT 11: PRÉSENTATION ET ADOPTION DU COMMENTAIRE GÉNÉRAL SUR L'ARTICLE 31 PORTANT RESPONSABILITE DE L'ENFANT**

76. Le Secrétariat a informé les participants que l'élaboration du Commentaire général sur l'Article 31 de la Charte de l'enfant africain concernant la responsabilité de l'enfant est maintenant dans sa phase finale. Dans le cadre de la finalisation du document, une réunion d'experts sera bientôt organisée en collaboration avec la l'ACPF. À cet égard, le Secrétariat a indiqué que les invitations seront envoyées aux partenaires et aux experts dans les prochaines semaines. Le Secrétariat a ensuite invité toutes les parties prenantes à participer à la prochaine réunion d'experts.

#### **POINT 12 : DROITS DE L'ENFANT ET AFFAIRES : OBLIGATIONS DE L'ÉTAT ET RESPONSABILITES DE L'ENTREPRISE**

77. Monsieur Patrick Geary, spécialiste des droits de l'enfant et de la responsabilité sociale des entreprises au siège de l'UNICEF, a fait un exposé sur les droits des enfants et la responsabilité des entreprises. Dans son expose, il a souligné que les droits des enfants et le principe de responsabilité sociale de l'entreprise, découlent de la nécessité d'une forte visibilité des droits de l'enfant dans les programmes des entreprises et des droits de l'homme. Il a informé la Réunion que le processus d'élaboration des principes a été participatif et a été fait après une consultation en ligne et en personne avec les enfants et

les adultes. Il a fait savoir que les droits des enfants et les principes de la responsabilité des entreprises, constituent un appel lancé aux entreprises pour la mise en place de politiques et de processus appropriés, y compris un engagement politique et un processus de diligence raisonnable pour la prise en charge des impacts actuels et potentiels sur les droits de l'homme, y compris l'évaluation d'impact et la préparation des rapports. Dans la mise en contexte de l'orientation de l'UNICEF, il a informé la Réunion qu'une approche sectorielle qui met l'accent sur les industries extractives, l'alimentation et les boissons, les TIC, les voyages et le tourisme, ainsi que sur la chaîne d'approvisionnement des industries mondiales, a été choisie. Il a souligné que les États ont aussi l'obligation de respecter, de protéger et de réaliser les principes. À cet égard, il a indiqué que Commentaire général no. 16 de l'UNCRC pouvait servir de guide pour les États dans la mise en œuvre de ces principes. À la fin de la présentation, l'intervenant a invité le Comité à poser des questions et à formuler des recommandations concernant les droits de l'enfant et la responsabilité sociale de l'entreprise dans les relations avec les États Parties, afin d'attirer l'attention de ces derniers sur les normes internationales et régionales, et sur les ressources sur les droits de l'enfant et la responsabilité de l'entreprise, afin de partager et de faciliter la collecte d'exemples nationaux et régionaux pertinents et les meilleures pratiques, et l'approche de l'UNICEF pour un appui et des conseils techniques, et pour encourager les États Parties à en faire de même.

78. Après la présentation, les membres du Comité et les participants ont posé des questions sur le travail des enfants, la relation entre les Principes de la Convention du BIT, la tradition, les petites entreprises, le rôle du système judiciaire, et l'implication des parents. En abordant ces questions, l'intervenant a indiqué que les principes se concentrent sur une plus grande participation des enfants dans des activités autres que le travail. Il a indiqué que tout en reconnaissant la nécessité de tenir les petites entreprises responsables, l'accent est mis sur les entreprises multinationales en raison de leur rôle de leader dans le secteur des entreprises. En ce qui concerne les relations avec la justice, il a informé la Réunion de l'élaboration par l'UNICEF de lignes directrices sur l'accès à des solutions nationales.

79. Pour clore la discussion, le Président du Comité a demandé aux partenaires d'organiser un séminaire pour les membres du Comité sur la question, et *Save the Children International* s'est engagé à organiser ce séminaire.

### **POINT 13 : PRÉSENTATION ET DISCUSSION DU PROJET ACCP (PROJET DU SIDA)**

80. Mme Beatrice Arionget, la coordonnatrice du projet ACCP a fait une présentation générale sur la période transitoire en cours et les activités prévues pour la deuxième phase du projet qui se déroulera à partir de Janvier 2017. Elle a informé que la phase transitoire de deux ans est une période de 21 mois et est en cours d'exécution depuis le 1er Avril 2015 au 31 Décembre 2016. Elle a informé que la période transitoire prendra fin en Septembre 2016 alors que la période entre Octobre et Décembre sera la clôture de la phase transitoire. Par rapport à la fin de la phase transitoire en Septembre 2016, la coordonnatrice a porté à l'attention du Comité sur la nécessité de prendre une décision sur la mise à disposition de deux membres du personnel du Secrétariat du Comité après Septembre 2016 et au-delà dans le cas où le financement du projet ACCP ne sera pas acquis.

81. Il a également été informé qu'en Février 2016, le Consortium du projet ACCP a organisé à Accra, au Ghana, une réunion qui a été consacré à l'élaboration de stratégies, l'analyse contextuelle ainsi que la planification de la phase II du projet ACCP. Il a également été indiqué que les Recommandations suivantes ont été formulées au cours de la réunion:

- La phase II de ACCP Phase continue de se focaliser sur les 3 objectifs de la 1ère phase qui permettrait le maintien de la traction acquise;
- Mettre à jour le premier objectif et aussi refléter une possible «stratégie de sortie» et ou d'un plan vers un cadre d'auto-développement durable pour le travail du CAEDBE. Comme ces objectifs seront axés sur un changement stratégique de l'activité / objectif centré sur les résultats;
- Envisager les changements contextuels depuis le lancement de la première phase du projet.
- Recherche sur les questions transversales comme le partenaire ASDI à un système où il est obligatoire pour eux de les intégrer lors de l'évaluation;
- Préciser dans la proposition de la phase II l'appui fourni par l'UE, et la façon dont ce projet diffère de l'appui envisagé de l'ASDI;
- Pour apprendre d'autres partenariats / collaborations similaires dans la planification de la phase II; et
- Soumissionner à la phase II pour 5 ans, et de souligner la pertinence du projet en dépit des circonstances qui prévalent sur le financement.

82. La coordonnatrice a informé le Comité que le développement de la proposition de la phase II est en cours et que le premier projet sera soumis pour examen par les membres du Comité le 9 mai 2016.

83. Suite à la présentation de la coordinatrice du projet, les membres du Consortium ont informé le Comité de leurs idées initiales du projet proposé pour la phase II. Le représentant de Save the Children International (SCI) a informé que SCI est intéressé entre autres de continuer à soutenir la mise à disposition du chercheur juridique et le spécialiste en communication, appuyer l'amendement du Protocole de la Cour africaine des droits de l'Homme et des droits des peuples, soutenir la mise en œuvre du plan de collaboration entre les CAEDBE et les CER, et soutenir la participation des enfants et des OSC d'enfants aux sessions du Comité. Au nom de Plan International, le Représentant a présenté qu'ils continueront de prendre part au projet, entre autres par le soutien à la traduction des rapports des Etats parties dans les différentes langues de l'UA, les missions de suivi de la mise en œuvre des «observations finales» et suivre les violations critique / d'urgence des droits de l'enfant, appuyer la tenue des trois sessions de partage d'expériences régionales / inter-pays sur la mise en œuvre des observations finales / recommandations, et appuyer la participation du CAEDBE aux sessions du COREP. Au nom de IHRDA, son représentant a informé qu'ils fourniront une assistance au Comité dans le suivi de la mise en œuvre de ses Décisions sur les communications, aider à la mise en place des mécanismes spéciaux et la fourniture d'une assistance technique à ces mécanismes, maintenir et mettre à jour la base de données des droits de l'enfant du CAEDBE et les traductions, et de faciliter le dialogue, l'échange, la coordination et la collaboration entre le Comité, la CADHP et la AfCHPR et de faciliter le suivi conjoint sur les communications relatives aux enfants. Au nom de Dullah Institut Omar (DOI) et African Child Policy Forum (ACPF) qui ne sont pas représentés, la

coordinatrice a présenté leurs domaines respectifs. DOI s'est engagé à soutenir le développement des observations générales sur les articles sélectionnés / thèmes de la Charte, la préparation des résumés des pays devant présenter les rapports des États parties, et dans l'élaboration d'une loi type sur le mariage des enfants en Afrique. Quant à ACPF il a été souligné qu'il continuera à travailler avec le Comité pour entreprendre une étude approfondie et la documentation de l'état de l'harmonisation des lois et des politiques sur les enfants en Afrique.

84. A la fin de la présentation, les membres du Comité ont soulevé des questions pour les membres du Consortium sur les questions relatives à l'appui au chercheur juridique et le spécialiste de la communication entre septembre et Décembre 2016 et de l'identification des activités de la phase II qui sont directement liés au Plan stratégique de le Comité et ceux qui appuieront les activités du Comité. En réponse aux questions des membres du Consortium ont indiqué que chaque membre envisage la façon de continuer à soutenir la mise à disposition du personnel au Secrétariat. À cet égard, ils appellent le Comité d'entreprendre l'évaluation des ressources humaines et ont démontré un intérêt à soutenir le Comité dans le processus.

#### **POINT 14: DISCUSSIONS INITIALES SUR L'INTÉGRATION DES ODD DANS LES RAPPORTS DES ETATS PARTIES**

85. La discussion sur la possibilité d'intégrer les ODD dans les mécanismes nationaux de préparation des rapports des États parties, a été précédée introduite par le Président du CAEDBE qui a insisté sur le fait que les ODD ont encore 15 ans devant eux. Il a indiqué que la question des ODD est même à l'ordre du jour des grandes organisations telles que l'ONU. Par conséquent, il a souligné qu'un débat devrait également se tenir au niveau du Comité afin d'explorer les possibilités offertes. Le Président a ensuite invité le représentant de Save the Children à informer brièvement le Comité sur leurs activités concernant les ODD.

86. Doris Mpoumou, représentante de Save the Children International a indiqué que les ODD et 'Agenda 2063 se poursuivent concomitamment. Elle a en outre souligné qu'avec les ODD, il faudrait tirer des leçons des OMD dont le degré d'imputabilité n'était pas fort. Le Président du Comité a indiqué que l'imputabilité dans le cadre des ODD devrait être forte dans le cadre de l'examen des directives et des rapports des États sur les ODD et l'Agenda 2063. Les rapports peuvent se faire aux plans régional et continental en ce qui concerne les allocations budgétaires des deux éléments.

87. Il a été suggéré par l'UNICEF que le Comité pourrait jouer un rôle important pour s'assurer que les États parviennent à investir dans les différents domaines pour réaliser les droits des enfants et aussi pour assurer qu'ils mettent suffisamment l'accent sur l'équité lorsque l'on travaille à la mise en œuvre de la Charte, les ODD et l'Agenda 2063.

88. Une question a été soulevée relativement au classement prioritaire des ODD dans les domaines qui touchent directement les enfants, mais sans nuire à autres ODD. Par exemple, l'éducation, la sécurité alimentaire, la santé. Une réponse a été donnée en ce qui concerne cette question sur la priorisation ; les pays sont à différents niveaux de développement et ont différents problèmes. La représentante de Save the Children

International a en outre explique que les pays préparaient des rapports sur les ODD en fonction des priorités établies en interne.

89. Une question sur la manière dont le Comité pourrait participer à la mise en œuvre des ODD, puisqu'il y a eu des cas où les droits de l'enfant ont été violés même pendant le processus de mise en œuvre, a été soulevée. Le Comité utilisera les ODD pour remplir la mission de la Charte de l'enfant. La JEA pourrait être un mécanisme de promotion plutôt qu'un mécanisme de réalisation des ODD.

90. Une recommandation a été faite pour avoir une version pour les enfants de la Charte pour leur permettre de connaître leurs droits tout en grandissant.

91. Pour clore la discussion, les participants ont proposé la formation d'une équipe d'organisations qui s'engagent à établir un partenariat et dont le principal objectif sera de voir comment le CAEDBE pourrait relier les ODD aux dispositions de la Charte, ainsi que la responsabilisation et la mise en œuvre des ODD à l'Agenda 2063. Les organisations qui se sont engagées à faire partie de cette équipe sont l'UNICEF, Save the Children, Plan International, ECPAT, CRNSA et WASCOF avec Save the Children comme principal partenaire. Le principal partenaire a recommandé que deux membres du Comité soient nommés comme points focaux dans le cadre de la préparation des rapports sur les activités de l'Équipe qui devra plus tard produire des plans d'action et des calendriers d'exécution.

## **POINT 15 : PRÉSENTATION ET EXAMEN DU BUDGET 2017 DU CAEDBE**

92. Le Secrétariat a présenté au Comité le projet de budget 2017. Après discussions, le Comité a adopté le projet de budget 2017 qui sera présenté au Sous-comité sur le budget pour adoption.

## **POINT 16 : DISCUSSION SUR L'AVIS CONSULTATIF DE LA COUR AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES (SESSION À HUIS CLOS)**

93. L'avis consultatif de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples, émis le 5 décembre 2014, sur la demande du Comité sur sa qualité pour agir devant la Cour. Le Président du Comité a informé la Réunion que la demande faite par le Comité à la suite de son problème face à la mise en ce qui concerne les communications aux États Parties, ne vise pas à rendre ces décisions contraignantes. Il a été informé la Réunion que l'avis de la Cour est que le Comité n'est pas une « organisation intergouvernementale africaine » au sens de l'article 5, paragraphe 1, du Protocole de la Cour et qu'il est hautement souhaitable que le Comité ait accès à la Cour en vertu de l'article 5, paragraphe 1, du Protocole.

94. En discutant de la voie à suivre pour s'assurer que le Comité ait accès à la Cour, il a été souligné que l'amendement du protocole est possible par le tribunal ou par les États Parties. Enfin, le Président a informé la Réunion que le Comité parviendra à une décision sur la voie à suivre après de plus amples discussions internes sur la question.

**POINT 17 : ADOPTION DU THÈME DE LA JAE 2017 (SESSION À HUIS CLOS)**

95. Le Comité a examiné et adopté le thème de la JEA 2017 : "L'Agenda 2030 pour les Objectifs de Développement Durable (ODD), pour les enfants en Afrique : accélérons la protection, la responsabilisation et l'égalité des chances".

**POINT 18 : DISCUSSION UR LA 28<sup>ÈME</sup> SESSION DU CAEDBE A BANJUL LE 21 OCTOBRE 2016 (SESSION À HUIS CLOS)**

96. Le Secrétariat du Comité a informé la Réunion qu'en vertu de l'Initiative phare de l'AGA : le Projet 2016 sur l'Année des droits de l'Homme avec un accent particulier sur les droits des femmes, les trois organes de l'UA, notamment la Cour africaine des droits de l'Homme et des peuples, la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples et le Comité Africain d'Experts sur les Droits B-être de l'Enfant, ont convenu de tenir une session conjointe à Banjul (Gambie) en octobre 2016. Les trois organes auront une ouverture commune et procéderont ensuite à l'organisation de leurs travaux respectifs dans des salles différentes.

97. Le Secrétariat a informé la Réunion que la tenue de la Session en dehors d'Addis-Abeba aura plus d'implications financières. À cet égard, Plan International a été contacté pour apporter sa contribution. Le Comité sera informé de la suite. Le Secrétariat a également informé la Réunion qu'en raison du grand nombre de rapports d'États parties présentés, la Session prendra au moins 10 jours et comprendra une pré-session et un examen des rapports des États parties.

98. Le Comité s'est félicité de l'idée et a décidé que :

- C'est une bonne occasion pour rencontrer les autorités du gouvernement de la Gambie et pour discuter des questions de droits de l'enfant et ainsi que de la présentation du rapport initial sur la mise en œuvre de la Charte.
- Il leur faut convenir d'une date limite à laquelle si le lieu de la réunion n'était pas confirmé, le Comité pourrait se réunir à Addis-Abeba.
- Il est important que le Secrétariat envoie les rapports des États parties qui doivent être examinés par les membres d Comité bien avant la Session, afin de leur permettre de les lire entièrement.
- Les membres du Comité ont demandé une liste des pays qui ont soumis leurs rapports sur la mise en œuvre de la Charte et la langue officielle dans laquelle ils sont rédigés. Cela aiderait à déterminer les pays qui pourraient être rapporteurs.

**POINT 19 : EXAMEN DES COMMUNICATIONS REÇUES (SESSION À HUIS CLOS)**

99. Le Secrétariat a présenté au Comité les Communications reçues contre des États Parties. Après la présentation, le Comité a désigné un groupe de travail sur la recevabilité des Communications.

**POINT 20 : EXAMEN DES DEMANDES DE STATUT D'OBSERVATEUR RECUS (SESSION À HUIS CLOS)**

100. Le Comité a examiné la demande de statut d'observateur de Terre des Hommes Hollande. À cet égard, le Comité a jugé que la demande satisfait aux exigences énoncées dans les Directives et a décidé d'accorder un statut d'observateur à l'organisation.

**POINT 21 : EXAMEN DU PROJET/ÉLÉMENTS DE LISTES DE QUESTIONS (SESSION À HUIS CLOS)**

101. Le Comité a examiné domaine par domaine les éléments des rapports qui devraient figurer dans remarques finales et les recommandations pour les gouvernements du Cameroun, du Ghana et de la Sierra Leone.

**POINT 22 : ADOPTION DU PROJET DE RAPPORT**

102. Le rapport a été adopté tel qu'amendé.

**POINT 23 : CLÔTURE**

103. Dans son allocution de clôture, le Président du Comité, Professeur Benyam Dawit Mezmur a souligné les diverses activités que le Comité a entreprise au cours de la 27ème Session.

104. Il a, au nom du Comité, exprimé sa gratitude aux partenaires, au Secrétariat et aux interprètes pour leur soutien. Enfin, il a déclaré officiellement close la 27ème session du Comité.